

Extrait du compte rendu

M. le Président – La parole est à M. Brottes.

M. François Brottes – Merci. Je voudrais faire une remarque de forme. Lorsque le rapporteur, M. Cornu, déclare que « *le texte qui arrive de l'Assemblée nationale est satisfaisant* », j'estime que la formule n'est pas adaptée. Je ne peux, pour ma part, me déclarer qu'insatisfait par ce texte.

M. Jean-Paul Charié – (...)

M. Jean Gaubert - Je partage l'opinion de Jean-Paul Charié. La procédure d'urgence empêche l'examen par les deux assemblées de certains sujets de fond. Il est assez anormal que l'Assemblée nationale ne puisse se prononcer sur un sujet dont le Sénat s'est saisi par amendement en cours de discussion. Par exemple, l'ouverture des commerces le dimanche n'est pas un sujet anodin. Je pense qu'à l'occasion de l'amendement que nous allons soutenir, vous allez revenir à de meilleurs sentiments, mais cela prouve les limites de la procédure d'urgence qui interdit le fonctionnement de la navette.

M. Patrick Ollier, Vice-Président – (...)

M. Gérard Cornu, rapporteur pour le Sénat – (...)

M. le Président – Mes chers collègues, nous n'allons pas refaire l'histoire. Je vous propose donc de passer à l'examen des amendements.

M. Daniel Raoul – Nous avons, pour notre part, déposé des amendements aux articles 5 *quinquies* et 8 *ter*.

M. le Président – Nous les examinerons donc en leur temps.

(...)

M. le Président – Nous passons maintenant au troisième amendement de MM. Raoul et Teston, qui vise à supprimer l'article 5 *quinquies*. M. Raoul, vous avez la parole.

M. Daniel Raoul – Nous proposons de supprimer l'article 5 *quinquies* nouveau car nous nous opposons fermement à l'ouverture des commerces de détail d'ameublement le dimanche. Il n'est pas nécessaire de restituer tout l'historique mais on aborde le problème du repos dominical à travers un amendement. Il y a là un vrai problème de méthode car ainsi, on ne peut pas discuter sérieusement de la question. Or, c'est un sujet sur lequel il faut réunir les partenaires sociaux pour en discuter de manière globale. C'est un comble que cet amendement ait été voté au Sénat !

M. Jean Gaubert – Cet article ne satisfait en effet que deux enseignes : Ikea et Alinéa, pour ne pas les nommer. Tous les petits commerçants de l'ameublement y sont opposés, ce que nos collègues de l'UMP savent bien puisqu'eux-mêmes, pour certains d'entre eux, je le sais, y sont opposés. Ils savent que cela va créer des problèmes dans les circonscriptions, sans pour autant générer dans les faits un jour de plus de consommation. Il faut à tout le moins qu'il y ait un débat et donc, je suis d'accord avec Daniel Raoul et je m'oppose à cette disposition. Je soutiens donc l'amendement de suppression de l'article 5 *quinquies*.

(...)

M. Daniel Raoul – Madame Debré nous avait indiqué, lors du vote de cette disposition, que les conventions collectives de la branche autorisaient les ouvertures dominicales à des conditions qui pouvaient être intéressantes pour les salariés. J'ai vérifié la convention collective et l'argument est faux. La mesure de doublement du salaire ne concerne que cinq à dix dimanches par an, exactement comme pour les autres commerces.

(...)

M. François Brottes – Cet article est un amendement « *pied dans la porte* » : le tourisme ou la santé ne sont pas comparables aux autres secteurs et il suffira un jour de supprimer le mot « *ameublement* » pour que la disposition affecte tous les commerces ! En outre, aujourd'hui, l'ameublement, ça n'est pas seulement des magasins spécifiques, c'est aussi les grandes surfaces et l'électroménager : il faudrait donc mesurer l'impact exact de cette disposition. Enfin, on prétend que seuls les salariés volontaires seront concernés, mais ça n'est pas garanti du tout. Et plus on banalisera le travail du dimanche, moins il sera payé.

M. Patrick Ollier, Vice-Président – (...)

M. Jean-Paul Charié – (...)

M. Jean Gaubert – Cet amendement va compromettre la situation des commerçants en centre ville car, tous ces grands magasins étant en périphérie, les centres vont se vider.

M. le Président – Mes chers collègues, je pense qu'il convient de conclure et de se prononcer sur cet amendement. Pour ma part, je soutiens la position du rapporteur. Je mets aux voix.

L'amendement est rejeté.